

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 novembre 2022

**CP2022_11_18
id. 6627**

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CESSION D'UN DÉLAISSÉ
AU DROIT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 930
À MONTAUBAN**

Par délibération du 5 mai 2020, la commission permanente s'est prononcée sur la vente, au profit de Monsieur Patrick Vidal, de la parcelle n° 948 de la section HP, d'une superficie de 87 m², constituant un délaissé de la route départementale n° 930 à Montauban. La vente a été consentie au prix 696 € (8 € le m²), conformément à l'estimation de France Domaine, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Patrick Vidal ayant vendu son unité foncière avant d'avoir signé l'acte notarié avec la collectivité, la cession va pouvoir s'opérer avec la SCI TAESKO, représentée par Monsieur Thierry Lagasse, propriétaire foncier jouxtant la parcelle, intéressé à la vente et ainsi nouvel acquéreur aux conditions premières inchangées.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 5 mai 2020 relative à la cession d'une portion d'un délaissé de la route départementale n° 930 à Montauban,

Vu l'avis rendu par France Domaine,

Considérant la vente de cette unité foncière par Monsieur Patrick Vidal, avant la signature de l'acte avec le Département de Tarn-et-Garonne, au profit de la SCI Taesko représentée par Monsieur Thierry Lagasse,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la vente du terrain n°948, section HP à Montauban (au droit de la route départementale n° 930) à la SCI TAESKO représentée par Monsieur Thierry Lagasse aux conditions matérielles et financières de la délibération du 5 mai 2020 ;

- Précise que l'acte notarié sera établi en double minute par Maître Stéphane Siguié, notaire à Muret (pour l'acquéreur) et par l'Étude de Maîtres Massip / Chabosson, sise à Montauban (pour le Département).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL